

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois novembre, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Victurien, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMBON, Maire de Saint-Victurien.

Présents : Jean DUCHAMBON, Jacques TOULEMEONT, Marie-Cécile SIMONNEAU, Guillaume SARRE, Laurence BEIGE, Stéphanie REIJASSE, Pascal BECHU, Elodie RIBOT, Isabelle LESPORT, Emmanuel BAUDET, Jean-François VAUZELLE, Cécile HENRY, Didier DELAVERGNAS, Frédéric BRUN, Sandrine JAVELAUD, Eric BORDET, Jean-Michel LACERE

Absents excusés : Adeline GORCE donne pouvoir à Marie-Cécile SIMONNEAU

Secrétaire : Laurence BEIGE.

Ordre du jour : Décisions modificatives budgétaires CCAS et Communales

Admission en non-valeur
Cession terrain cabinet médical
Demande subvention département (rue du moulin)
Renouvellement convention Familles Rurales
Recrutement agents recenseurs
PLUI
Installation CMJ
Règlement intérieur du Conseil Municipal
Questions Diverses

Monsieur Le Maire demande s'il est possible de continuer de désigner un secrétaire de séance en suivant l'ordre alphabétique des conseillers municipaux.
Validation à l'unanimité.

Monsieur Le Maire informe que la séance est enregistrée.

Monsieur Le Maire propose que la diffusion des comptes rendus aux conseillers soit faite, par mail et dans les 8 jours suivant le Conseil Municipal. Le fait de relire le compte-rendu au début du conseil suivant est maintenu et il pourra être modifié si nécessaire. Le registre sera signé par les conseillers présents.

Le Maire fait lecture des comptes rendus des conseils municipaux du 02 juillet et du 10 juillet 2020 qui sont validés à l'unanimité.

• Décisions modificatives budgétaires CCAS et communales

Budget principal :

- Rectification d'une erreur à l'article 2111-041 (dépense de fonctionnement) mettre 0€
- Insuffisance de crédit à l'article 673 (dépense de fonctionnement) pour 1000 € pris sur le 023 puis équilibré au 021.

Budget CCAS :

- Insuffisance de crédit à l'article 60623 (dépense de fonctionnement) pour 1000 € pris sur le 6568.

Validation à l'unanimité.

Madame JAVELAUD demande les documents concernant les emprunts que Monsieur Le Maire lui transmet.

• Admission en non-valeur

Monsieur Le Maire, informe que le Trésorier, demande d'admettre en non-valeur un avoir sur une facture de fournitures administratives pour un montant de 209.48 €.

Validation à l'unanimité.

• Cession terrain cabinet médical

Afin d'accueillir un nouveau médecin, une demande d'extension, sur le domaine public, du cabinet médical a été formulée. Le Maire soumet une session à l'euro symbolique avec, à charge pour la SCI, constituée par les médecins, de s'acquitter des frais de bornage et des frais notariés.

Validation à l'unanimité

• **Demande de subvention au Conseil Départemental (rue du Moulin)**

Le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental à hauteur de 2550 € HT soit 30% des 8500€ HT des frais de réparation de voirie liée à l'orage du 5 juin 2018.

• **Renouvellement de la convention Familles Rurales**

Pour rappel, le service aux familles (garderie périscolaire puis ALSH) existe depuis 30 ans à Saint-Victorien, procure un réel service aux familles et permet l'attractivité de nouvelles familles sur notre commune. Une envie de transmission des pouvoirs de la part de la gouvernance des membres de l'Association Familles Rurales nous amène à nous poser la question de la gestion de l'accueil des enfants dans le cadre du périscolaire et/ ou de l'accueil de loisirs sans hébergement. Il faut noter que l'association fonctionne pour une partie grâce à la subvention communale et qu'une extension des locaux est en cours de chiffrage par l'ATEC. Monsieur Le Maire propose le renouvellement de la convention pour l'année 2021.

Validation à l'unanimité

• **Recrutement agents recenseurs**

Guillaume SARRE indique qu'il y a lieu d'effectuer un recrutement de 4 personnes pour le recensement qui devrait avoir lieu du 21 janvier au 20 février 2021. Les 4 personnes qui ont été recrutées sont : Madame Sandrine BARRAUD, Mme Sophie DEGARDIN, Mme Emilie BOISSOU et Mme Juliette DENIS.

• **Pan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)**

Monsieur Le Maire propose d'être prudent et de continuer de maîtriser l'aménagement de notre territoire en matière d'urbanisme. Monsieur BRUN demande si on connaît la plus-value d'un PLUI. Monsieur Le Maire confirme que, ne maîtrisant pas totalement les avantages d'un PLUI, il est souhaitable de rester autonome. De plus, il informe que la communauté de communes pré-examine la plus-value d'un PLUI.

Validation à l'unanimité

• **Conseil Municipal de Jeunes (CMJ)**

Marie-Cécile SIMONNEAU et Jacques TOULEMONT indiquent que, sur la précédente mandature, un Conseil Municipal de jeunes a été créé pour un mandat de 3 ans et 13 jeunes y ont participé. Marie-Cécile SIMONNEAU propose de constituer un groupe de 4 personnes pour réfléchir au fonctionnement d'un CMJ qui sont Cécile Henry, Elodie RIBOT et Jean-Michel LACERE.

Validation à l'unanimité

• **Règlement intérieur du Conseil Municipal**

Suite à quelques remarques, le règlement intérieur a été modifié à la marge (Article 4).

Validation à l'unanimité

• **Questions diverses :**

- Emmanuel BAUDET précise que : en raison de la vitesse trop élevée rue du Consulat ; la portion de la rue Alluau au croisement de la rue Bourdon pourrait être limitée aux riverains par un arrêté municipal. Un test sera fait.
- Frédéric BRUN demande : Commission des travaux par rapport au cimetière : Guillaume SARRE indique que la commission se réunira afin de faire un état des lieux sur site (cimetière) et fera des propositions au Conseil Municipal.
- Stéphanie REIJASSE demande : Concernant l'ouverture de la portion du chemin le long de la Vienne se trouvant sur la commune de Saint-Brice ; Guillaume SARRE informe qu'il travaille avec les nouveaux élus de Saint-Brice sur cette problématique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h 45.